

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Question 31

Réf. : SCGM-19 Doc. : 8 Page(s) : 1 Ligne(s) : 4-5

« Les ressources requises pour mettre en place le présent PGEÉ et en faire le suivi et l'évaluation sont exprimées, ici, en termes monétaires. »

31.1 Veuillez reproduire les tableaux en remplaçant les valeurs monétaires par des personnes-année de travail ?

Réponse

31.1 Ce tableau ne peut être converti en personnes-année de travail puisqu'il représente autant d'emplois directs qu'indirects, et ce, à plusieurs niveaux. La catégorie «administration» inclut l'équivalent emploi de 4 personnes-année. Si plus de ressources sont engagées par la SCGM, moins de travaux seront confiés extra-muros.

Enfin, mentionnons que selon la nature de la dépense, certaines seront de type «capital intensive» alors que d'autres seront de type «labor intensive», d'où la difficulté de convertir ce tableau en personnes-année de travail.